



Pour diffusion immédiate

## Communiqué de presse

### **La Fondation Jasmin Roy souligne l'initiative du gouvernement en matière de lutte contre l'intimidation tout en rappelant l'importance de l'accessibilité des ressources pour les écoles**

**MONTRÉAL, 12 février 2012** – La Fondation Jasmin Roy, qui a pour mission de lutter contre la discrimination, l'intimidation et la violence faites aux enfants en milieu scolaire aux niveaux primaire et secondaire, a réagi dimanche à l'annonce de la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport concernant la lutte contre l'intimidation.

Tout en soulignant que l'annonce de la ministre Line Beauchamp est un pas dans la bonne direction, Jasmin Roy a réitéré le message qui l'anime depuis la création de la Fondation en novembre 2011, c'est-à-dire la nécessité de nommer une personne par école responsable du dossier de lutte contre l'intimidation, une problématique qui est de plus en plus visible en milieu scolaire, et surtout qu'elle soit libérée au moins une journée par semaine afin de se consacrer spécifiquement à cette tâche. Pour la Fondation, il est clair qu'il ne faut pas simplement ajouter cette responsabilité à du personnel scolaire déjà fort occupé. « Depuis plus d'un an déjà, nous affirmons qu'il faut aller plus loin que les belles intentions et s'assurer que chacune des écoles du Québec ait accès aux ressources nécessaires pour lutter contre ce fléau qui afflige 10% de nos élèves, et cela commence par libérer du temps afin de permettre à quelqu'un de l'école de s'occuper particulièrement du dossier », a affirmé M. Roy, président de la Fondation.

Jasmin Roy a d'ailleurs visité personnellement, au cours des derniers mois, de nombreuses écoles dans toutes les régions du Québec et a pu constater un fait indéniable : nos écoles font face à un problème d'accessibilité à des ressources pour bien traiter la question de la lutte contre l'intimidation. Pour appuyer ses propos, la Fondation a mis sur pied en septembre dernier un projet pilote qui se déroule actuellement dans quatre écoles du Québec. « Avec notre projet pilote, nous désirons démontrer que lorsqu'une personne s'occupe du problème, il y a des répercussions positives sur le climat de l'école et qu'il est possible de diminuer les actes d'intimidation. Nous sommes prêts, en tant que partenaire majeur dans ce dossier, à collaborer à la recherche de solutions durables et à faire profiter les résultats de nos actions à l'ensemble du réseau scolaire. Nous souhaitons aussi vivement recevoir une invitation pour participer à la commission parlementaire qui étudiera le projet de loi », a conclu M. Roy.

**Renseignements**

Cédrick Beauregard, directeur général

Fondation Jasmin Roy

(514) 903-9112

[dg@fondationjasminroy.com](mailto:dg@fondationjasminroy.com)